



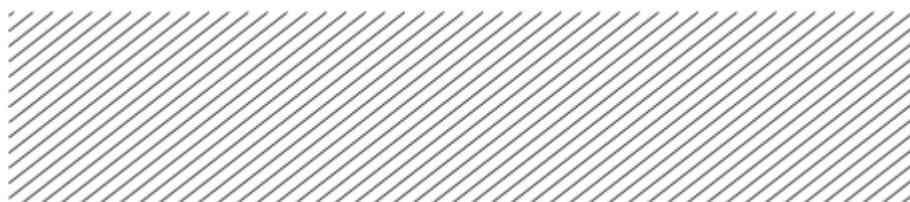
**APPEL À PROJETS  
« RÉPARATION »**

# Essence de l'appel à projets

**V**aldelia souhaite permettre le développement de filières de réparation et de rénovation du mobilier professionnel dans le but d'allonger la vie des produits.

L'objet du présent appel à projet est d'accompagner des acteurs de la réparation et de la rénovation souhaitant développer un nouveau modèle économique ou pérenniser une activité existante.

Un accompagnement personnel et un soutien financier seront apportés au(x) candidat(s) retenu(s).





# Table des matières

Table des matières .....	3
L'essentiel.....	4
Glossaire .....	5
Le contexte .....	8
L'objet de l'appel à projet .....	11
L'organisation et le financement des projets.....	13
1. Bénéficiaires éligibles .....	13
2. Thématiques éligibles.....	13
Les modalités de candidature .....	16
1. Dates de dépôt des dossiers.....	16
2. Comment déposer son dossier ?.....	16
3. Confidentialité et valorisation des résultats .....	17
4. Critères de recevabilité des dossiers.....	18
5. Questions.....	19
Les modalités de sélection .....	20
1. Analyse des offres .....	20
2. Critères de selection.....	20
3. Vos engagements .....	22
Les modalités d'accompagnement.....	23
1. Accompagnement personnalisé .....	23
2. Aides financières .....	23



# L'essentiel

**// Date de lancement**

15 septembre 2017

**// Date de limite de dépôt des dossiers**

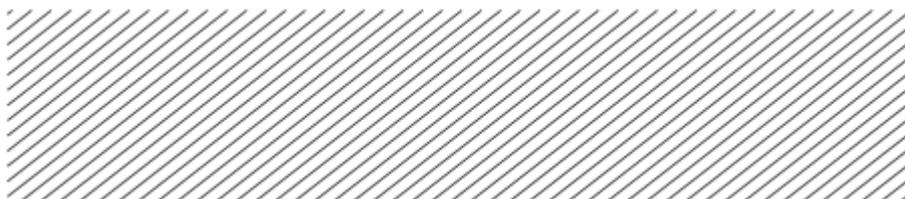
1<sup>er</sup> décembre 2017 à 12h

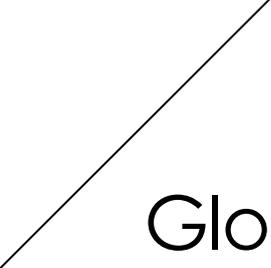
**// CONTACT**

**Nathalie BRETON**

**Responsable Économie Collaborative**

**[nathalie.breton@valdelia.org](mailto:nathalie.breton@valdelia.org)**





# Glossaire

## Collecte et tri des déchets

Opérations qui visent à ramasser les déchets en vue de leur transport vers une installation de traitement des déchets.

L'étape du tri vise à séparer un lot de déchets en fonction de leurs caractéristiques chimiques et physiques et de leurs destinations.

La collecte et le tri des déchets sont réalisés par des prestataires répartis sur l'ensemble du territoire retenus par Valdelia sur la base d'appels d'offre.

## Déchets d'Éléments d'Ameublements (DEA) non ménagers

Biens meubles et leurs composants dont la fonction principale est de contribuer à l'aménagement d'un lieu d'habitation, de commerce ou d'accueil public en offrant une assise, un couchage, du rangement, un plan de pose ou de travail (cf. article R 543-240 du code de l'environnement).

Sont considérés comme DEA non ménagers les déchets issus des autres éléments d'ameublement (cf. article R. 543-241 du code de l'environnement).

## Détenteurs de DEA non ménagers

Tout type de professionnel qui se trouve en possession de DEA non ménagers (entreprises tertiaires et industrielles, institutionnels-collectivités, hôpitaux, cafés, hôtels, restaurants, commerces, cinémas, salles de spectacles, artisans, professions libérales...).

## Éco-conception

Démarche de production qui vise à réduire les impacts environnementaux dans la conception, le développement d'un objet et tout au long de son cycle de vie (extraction de matière première, fabrication, logistique, transport, usage et obsolescence).

## Élimination

Toute opération qui n'est pas de la valorisation même lorsque ladite opération a comme conséquence secondaire la récupération de substances, matières ou produits ou d'énergie (cf. article L.541-1-1 du code de l'environnement).

## Économie Circulaire

L'économie circulaire vise à changer de paradigme par rapport à l'économie dite linéaire, en limitant le gaspillage des ressources et l'impact environnemental, et en augmentant l'efficacité à tous les stades de l'économie des produits. Ce concept économique relatif au développement a pour objectif de produire des biens et des services tout en réduisant la consommation et le gaspillage des matières premières, de l'eau et des sources d'énergies (loi du 17 août 2015 relative à la transition écologique). Il repose sur la réutilisation et la réintroduction de ces ressources naturelles et industrielles dans le cycle de production, de distribution et d'utilisation des matières et des produits afin de maîtriser leurs flux, de favoriser l'innovation et d'inciter au recyclage.

C'est le contraire de l'économie linéaire. À la clef de ce concept ad infinitum misant sur la responsabilité de chaque entreprise et consommateur comme acteur de la société : plus de créativité et de compétitivité pour plus de qualité et de durabilité.

## Économie Sociale et Solidaire (ESS)

Les structures relevant de ce champ économique se caractérisent globalement par un projet d'utilité collective, par une mise en œuvre de ce projet fondé sur une gouvernance démocratique et par un ancrage territorial fort. Elles répondent au principe de non-lucrativité individuelle, s'assurent d'une mixité de leurs ressources et placent l'homme au cœur de leur projet en faisant primer l'individu sur le capital.

Valdelia a un partenariat avec des structures de l'ESS pour les opérations de réemploi/réutilisation, l'objectif de ce partenariat est de permettre à ces structures de donner une seconde vie à du mobilier professionnel usagé.

## Reconditionnement

Adaptation du produit pour le remettre en état de marche mais sans qu'il ait un statut comme neuf.

## Recyclage

Technique permettant de récupérer des matériaux comme des métaux, des plastiques, des bois, d'autres déchets industriels et des ordures ménagères pour les réintroduire dans le cycle de production d'un objet.

## Remanufacturing

Processus industriel consistant à remettre un produit usagé (en panne, en fin de vie, obsolète ou à l'état de déchet) dans un état, un niveau de performance et des conditions de garanties identiques ou supérieures à son état d'origine.

## Rénovation

Processus principalement axé sur l'amélioration esthétique d'un produit pour lui donner un aspect comme « neuf » et éventuellement accompagné de quelques améliorations fonctionnelles.

## Réparation

Rectification de défaut mais sans garantie sur l'ensemble du produit.

## Matières Premières Secondaires

Matériau issu du recyclage des déchets et pouvant être utilisé en substitution totale ou partielle de matière première vierge.

## Préparation à la réutilisation

Toute opération de contrôle, de nettoyage ou de réparation en vue de la valorisation par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont préparés de manière à être réutilisés sans autre opération de prétraitement.

## Réutilisation

Toute opération par laquelle des matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau (cf. article L.541-1-1 du code de l'environnement).

## Réemploi

Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus ;

## Upcycling

Ensemble de procédés par lesquels on récupère et l'on transforme des produits hors d'usage et des matériaux destinés à être jetés afin de créer de nouveaux matériaux et de concevoir des objets d'une qualité ou d'une utilité supérieure pour les réintroduire dans la chaîne de consommation.

# Le contexte

**Valdelia assure gratuitement, pour le détenteur, la collecte, le recyclage et le réemploi des meubles non ménagers usagés en France auprès de tous les professionnels.**

Éco-organisme agréé, sur les Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) non ménagers Valdelia est né en 2011 de l'association d'industriels pour organiser la filière du recyclage du mobilier professionnel en fin de vie. À but non lucratif, il incarne la réponse à la réglementation du Grenelle 2 de l'environnement de 2010 qui impose aux fabricants et distributeurs d'assurer la prise en charge de la collecte et du traitement des DEA non ménagers.

Opérationnelle depuis le 1er mars 2013, la filière est financée par une écocontribution affichée sur le prix de vente de tout mobilier professionnel neuf. Valdelia contribue à la mise en place d'une économie circulaire qui capitalise sur le recyclage, le réemploi, la réutilisation et l'éco-conception, notamment à partir de Matières Premières dites Secondaires (MPS).

L'éco-organisme s'appuie aujourd'hui sur un réseau de 121 partenaires de l'Economie Sociale et Solidaire pour donner une seconde vie aux mobiliers et une filière nationale de collecte et de traitement des mobiliers en fin de vie.

Capitalisant sur cette organisation, Valdelia répond aux ambitieux objectifs fixés par les pouvoirs publics : atteindre un taux de réemploi, réutilisation et recyclage de 75 %. À fin 2016, la filière de valorisation B to B du mobilier professionnel en fin de vie représentait 46 200 tonnes de DEA non ménagers collectés dont 998 tonnes réemployées et comptait 1 440 adhérents (Figure 1).



Figure 1 : Chiffres Valdelia 2016

La vocation de Valdela est de réduire la pollution liée aux déchets d'ameublement non ménagers, d'éviter le gaspillage de ressources naturelles précieuses, tout en générant de l'activité et des emplois locaux sur le territoire. En se positionnant en expert sur la totalité du cycle de vie du mobilier professionnel, Valdela cherche à créer de la valeur humaine, environnementale et économique sur l'ensemble de la chaîne et du territoire. La valeur se développe grâce à l'association des économies : Sociale et Solidaire, Environnementale, Collaborative, Circulaire ou encore de la Connaissance.

Valdela est un ensemblier, une entreprise étendue qui propose une solution globale aux détenteurs de mobilier professionnel usagé prenant en compte la complémentarité des offres de services allant de la manutention au recyclage en passant par la seconde vie (Figure 2).

## SECONDES VIES DES MOBILIERS PROFESSIONNELS

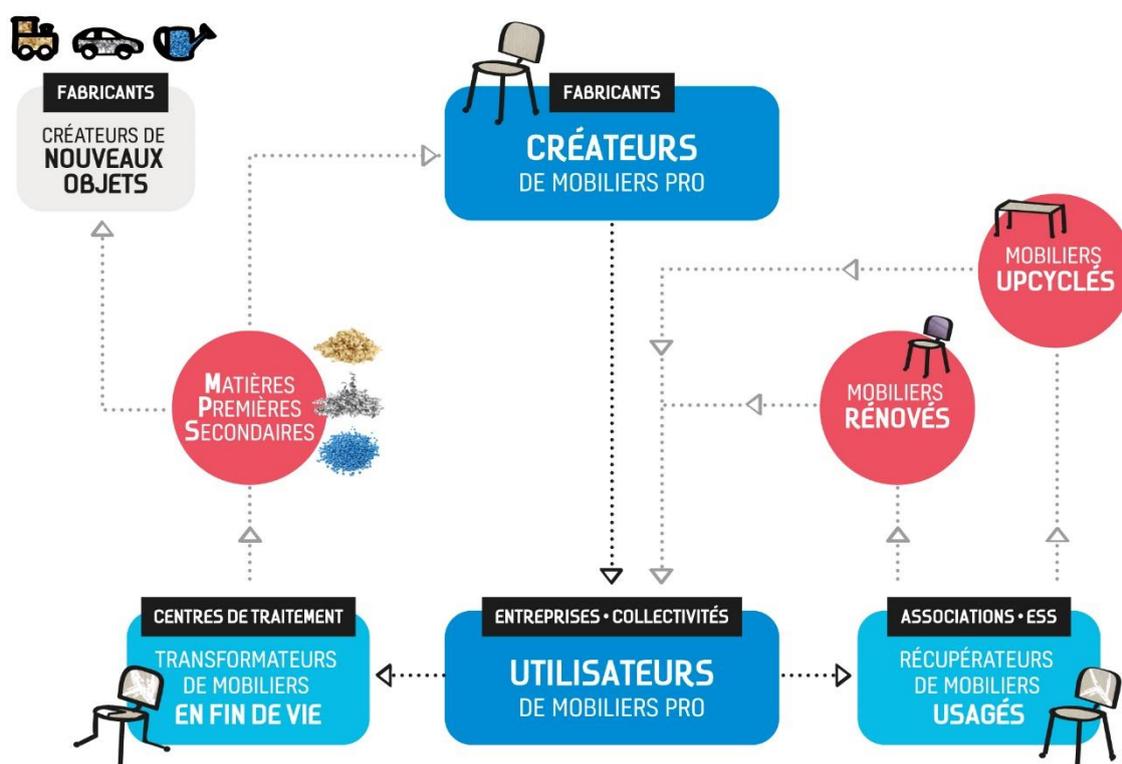


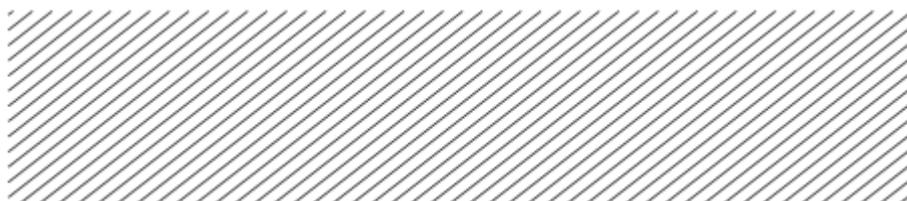
Figure 2 : Schéma de la seconde vie du mobilier professionnel

En termes d'activité de réemploi et de réutilisation, 33 200 meubles soit 998 tonnes de mobiliers usagés sont entrés, en 2016, dans le réseau des 116 entreprises partenaires de l'économie sociale et solidaire (ESS) réparties sur l'ensemble du territoire national. 193 professionnels, contre

141 en 2015, ont ainsi confirmé leur choix de donner une seconde vie à leurs mobiliers. Pour s'inscrire dans la mouvance de marché qu'est l'économie circulaire mais aussi pour nourrir leur politique RSE.

Valdelia s'engage dans le secteur du réemploi et de la réutilisation depuis le démarrage de la filière et renforce cet engagement par le biais de projets en faveur de ce secteur (Passerelle, Chants Libres, Valdeclic ou encore Pièces Cachées). Autant de projets novateurs "made in France" qui nourrissent la reconnaissance du réemploi, de la réutilisation et de l'upcycling.

Cet appel à projet a vocation à compléter ces projets de développement de la seconde vie du mobilier professionnel. Aussi, en complément d'offres de réemploi, de réutilisation, Valdelia souhaite voir apparaître sur les territoires des offres de réparation et de rénovation du mobilier professionnel afin d'allonger la vie des produits.



# L'objet de l'appel à projet

Une obligation réglementaire de la REP DEA impose de favoriser la réutilisation du mobilier usagé. Le but est de permettre aux acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire d'accéder à du mobilier réutilisable, de développer leur activité, de se professionnaliser, mais aussi d'impliquer les industriels du mobilier neuf dans ce système. Valdelia fait trois constats :

- i. La courbe d'évolution du tonnage de réemploi/réutilisation atteint un palier. De nouvelles solutions sont à développer pour maintenir une augmentation de la part de réemploi/réutilisation dans la filière en adéquation avec l'augmentation du tonnage de mobilier collecté (Figure 3).

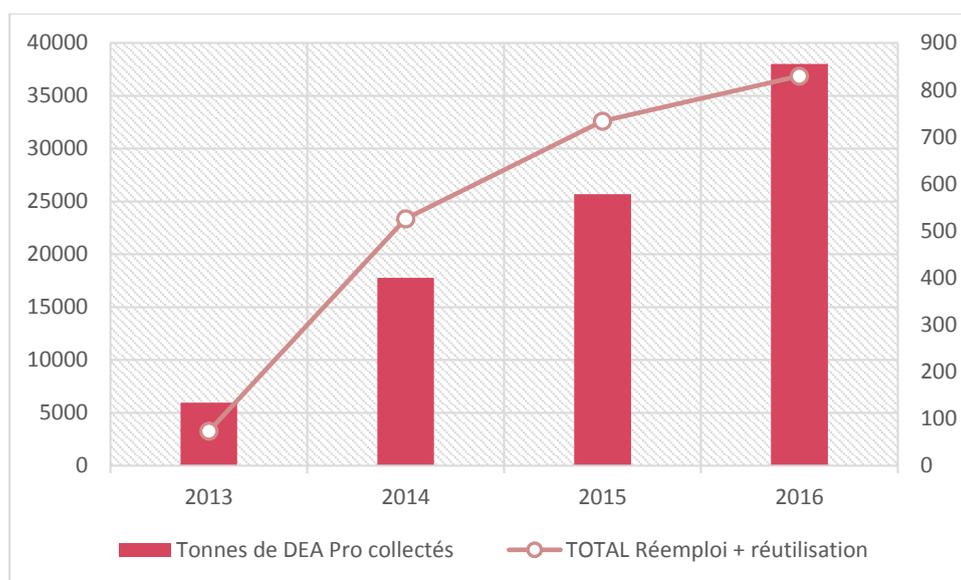


Figure 3 : Évolution du tonnage de mobilier réemployé vs le tonnage collecté par Valdelia

- ii. La filière de recyclage du bois arrive à saturation et des solutions complémentaires sont à trouver dans le but d'allonger la vie des produits ou des matières.
- iii. Des solutions de réparation / rénovation du mobilier professionnel existent mais ne sont pas valorisées par la filière et/ou nécessitent de se professionnaliser et de se développer.

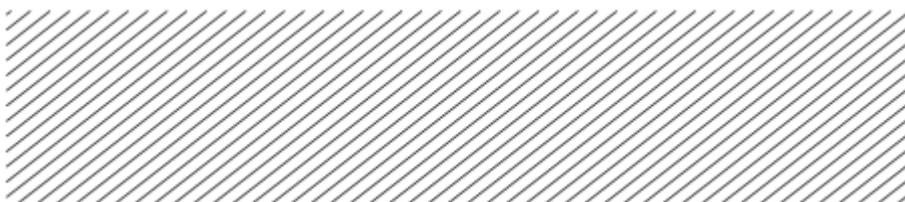
La part de réemploi / réutilisation dans la filière de réutilisation et de recyclage est de 2,5% sur la totalité du mobilier professionnel pris en charge (collecté et recyclé), soit 1 000 tonnes sur

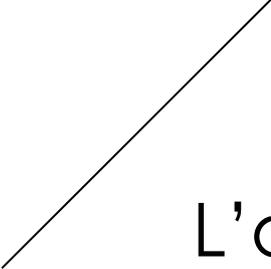
40 000 tonnes. La filière a pour objectif principal d'augmenter ce taux tout en respectant son éthique.

Les détenteurs de mobilier professionnel usagé, clients des fabricants et distributeurs, sont de plus en plus en attente de solutions de réparation / rénovation de leurs parcs mobilier avec pour objectif de réduire le gaspillage, augmenter la durée de vie des équipements, répondre à leurs engagements RSE et faire des économies.

À ce jour, il existe très peu d'offres de réparation/rénovation sur le mobilier professionnel. Seuls quelques acteurs se sont positionnés sur cette activité. Les difficultés rencontrées sont encore à identifier.

**L'objectif de l'appel à projet est de soutenir et d'accompagner des projets de développement de modèles de réparation et de rénovation du mobilier professionnel usagé.**





# L'organisation et le financement des projets

## 1. Bénéficiaires éligibles

Sont éligibles à l'appel à projet toutes les entités parties prenantes de la filière Valdelia :

- Adhérents Valdelia : fabricants, importateurs, revendeurs, etc...
- Acteurs du réemploi et de la réutilisation appartenant au secteur de l'ESS ou au secteur économique marchand
- Acteurs du recyclage

Les acteurs du réemploi et du recyclage peuvent faire partie du réseau de partenaires et de prestataires de Valdelia mais ce n'est pas une obligation.

Les projets peuvent être soumis :

- De manière individuelle, par une entreprise ou une association (que ce soit une grande, moyenne ou petite entreprise) ;
- Dans le cadre d'un projet collaboratif, défini par un accord de consortium. Celui-ci doit être représenté par un coordonnateur, interlocuteur privilégié de Valdelia dans toutes les phases du projet. Le coordonnateur est nécessairement une personne morale, qui pilote notamment le suivi de l'exécution opérationnelle et financière des travaux.

Les porteurs de projet doivent présenter un plan de financement équilibré sur la durée du projet et expliciter la nature et l'origine publique ou privée des financements prévus. Chaque bénéficiaire d'une aide sera signataire d'une convention bilatérale avec Valdelia.

## 2. Thématiques éligibles

Les secteurs d'activité concernés par le présent appel à projet sont les suivants :

- **La réparation** : processus visant à rectifier un défaut mais sans garantie sur l'ensemble du produit ;
- **La rénovation** : processus principalement axé sur l'amélioration esthétique d'un produit pour lui donner un aspect « comme neuf » et éventuellement accompagné de

quelques améliorations fonctionnelles (exemple : tapissage des assises, redimensionnement de plans de travail, etc.) ;

- **La remise en état** : l'adaptation du produit pour le remettre en état de marche mais sans qu'ils obtiennent le statut « comme neuf » (exemple pour les assises : changement des roulettes, nettoyage) ;
- **Le remanufacturing** (gestion des pièces détachées et assemblage) : récupération de la valeur intrinsèque des composants issus des produits en fin de vie. Réassemblés, ils deviennent de nouveaux produits présentant des performances supérieures ou égales au neuf avec une garantie (nb : le but de désassembler n'est pas de faire un stock de pièces détachées (inélégible) mais de réassembler).

Ces activités doivent avoir pour objectifs soit une remise en vente du mobilier et ce, en lien avec le marché local ou une remise à niveau, sans vente, d'un parc de mobilier au bénéfice du détenteur.

Il est important que les candidats prennent en compte la globalité des enjeux liés à la réparation et à la rénovation, notamment sur les questions liées à l'amont de la filière (gisement disponible, diagnostic, logistique d'approvisionnement) mais aussi à l'aval (distribution, commercialisation). La viabilité du modèle économique tient à une logique globale.

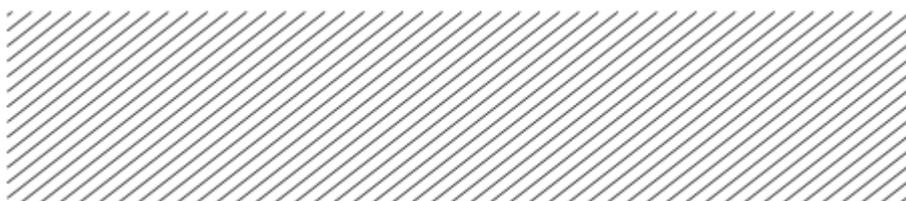
Sont **éligibles** les dossiers portant sur l'un des éléments suivants :

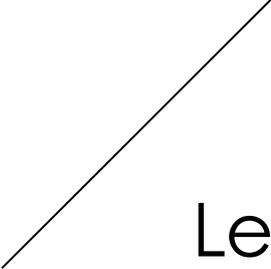
<p><b>Axe 1</b> <b>Aide aux diagnostics et étude de faisabilité</b></p>	<p>a) L'activité n'est pas encore lancée → l'accompagnement portera sur les études de faisabilité technique et économique pour le développement d'une activité de réparation et / ou de rénovation (en amont : gisement disponible, potentiel de marché, notion de service, filières d'approvisionnement. En aval : distribution, commercialisation, logistique livraison, système de garantie et SAV...)</p> <p>b) La phase d'étude d'opportunité est réalisée et concluante → l'accompagnement portera sur les tests techniques d'une structure pilote.</p> <p>c) L'activité est lancée → l'accompagnement sera sur les diagnostics d'optimisation des process : analyse des flux, analyse de coûts, analyse du marché, réduction des déchets, écoconception.</p>
---	---

<p><b>Axe 2</b> <b>Aide à l'investissement</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cet axe concerne les investissements visant à modifier durablement les systèmes de production, à optimiser la production, à améliorer les conditions de travail et de sécurité dans le cadre d'une activité de rénovation / réparation. La pertinence de l'investissement dans les équipements envisagés sera à justifier sur la base de rapport d'études.</li> </ul>
<p><b>Axe 3</b> <b>Aide à l'approvisionnement</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien temporaire à l'approvisionnement en mobilier professionnel usagé. Le soutien apporté se basera sur un plan d'approvisionnement défini et sur un engagement du porteur de projet à valoriser le gisement mis à disposition.</li> </ul>

Seront déclarés comme **inéligibles** :

- Les dossiers portants sur une activité de recyclage ou de démantèlement ;
- Les dossiers portants sur une activité de réemploi ;
- Les dossiers portants uniquement sur l'axe 3 du présent article.





# Les modalités de candidature

## 1. Dates de dépôt des dossiers

Le présent appel à projets prend effet au 15 Septembre 2017. La date limite de dépôts des dossiers est fixée au **1<sup>er</sup> décembre 2018 à 12h**.

Passé ce délai, les dossiers ne pourront être pris en compte. Par souci d'équité, aucune dérogation ne pourra être envisagée.

## 2. Comment déposer son dossier ?

**Le dossier devra être transmis par mail à Nathalie BRETON – [nathalie.breton@valdelia.org](mailto:nathalie.breton@valdelia.org).**

Pour être complet, le dossier devra comprendre :

- **Une présentation détaillée du porteur de projet** et dans le cas d'un accord de consortium, des entreprises partenaires ;
- **Le contact principal** du référent pour la candidature (nom, prénom, adresse mail et numéro de téléphone personnel) ;
- **Le dossier technique** contenant les informations suivantes :
  - Les éléments clés du projet (chiffres, nom, slogan, contacts),
  - La liste et les contacts des partenaires, et du chef de projet
  - Un résumé du projet,
  - Le contexte,
  - La définition des objectifs,
  - La description du partenariat avec la gouvernance et les modalités de fonctionnement, la présentation de la sous-traitance si nécessaire,
  - La description générale du projet : synoptique, limites, difficultés rencontrées, état de l'art, solutions mises en œuvre, localisation du projet, le plan d'approvisionnement,
  - Le plan d'action,

- Le planning,
  - Les livrables,
  - Analyse des facteurs-clés de succès et risques potentiels,
  - Le budget, les ressources allouées,
  - L'impact du projet au niveau économique, environnemental et humain.
- **Le dossier administratif** comprenant les documents suivants :
    - Attestation de vigilance (URSSAF).
    - Certificat d'assurance Responsabilité Civile en cours de validité.
    - Liasse fiscale 2016.
    - Convention d'agrément pour l'embauche de salarié en insertion (Convention délivrée par la DIRRECTE) ou une attestation sur l'honneur de non recours à de l'insertion.
    - Une preuve de l'existence légale (extrait K bis de moins de 6 mois signé, inscription au registre ou répertoire concerné)
    - Arrêté préfectoral si l'activité est soumise à autorisation.
  - **Le tableur financier** décrivant l'ensemble des coûts du projet et des recettes ;
  - **Une déclaration des financements** publics et/ou privés perçus dans le cadre du projet ;
  - **Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)** aux normes SEPA : BIC/IBAN.

### 3. Confidentialité et valorisation des résultats

Valdelia travaille depuis son démarrage dans une démarche de transparence et également de partage des données et des informations. Conformément à ce principe, les documents et toute information appartenant au porteur de projet et communiqués à Valdelia sur quelque support que ce soit ainsi que les résultats décrits dans le rapport final et obtenus en application de l'exécution de la décision ou de la convention de financement, ne sont pas considérés comme confidentiels.

Toutefois, par exception, la décision ou la convention de financement peut prévoir l'institution d'un régime de confidentialité sur une période finie à déterminée au préalable. Ce régime peut être négocié en fonction de la sensibilité des informations susmentionnées.

Ainsi, le résumé proposé lors du dépôt de dossier pourra être utilisé à des fins de communication autour de cet appel à projets après validation avec le porteur de projet retenu.

Les porteurs de projets lauréats sont tenus à une obligation de transparence et de reporting vis-à-vis de Valdélia jusqu'à la phase d'évaluation des projets qui sera définie en fonction des délais de réalisation du projet candidat. Cette date sera définie en accord entre Valdélia et le porteur de projets.

## 4. Critères de recevabilité des dossiers

Pour rappel, les porteurs de projet devront clairement indiquer dans leur demande d'aide :

- La problématique et les enjeux concernés par leur proposition ;
- Le contexte et l'état de l'art identifié à ce jour sur le sujet ;
- Le programme de travail prévu (tâches et sous - tâches...) ;
- Les moyens (équipements, méthodes, personnel, sous-traitance...) qui seront mis en œuvre ;
- Le calendrier prévu (livrables, jalons...) ;
- Les différents acteurs, leur rôle et les partenariats envisagés (description des acteurs et de leur rôle, type d'accords envisagés ...) ;
- Les actions de valorisation des résultats du projet envisagées.

### **Ne seront pas recevables :**

- Les propositions soumises hors délai ;
- Les dossiers incomplets ;
- Les dossiers ne respectant pas les formats de soumission (envoi des documents aux formats Word et Excel ou PDF).

### **Ne sont pas éligibles :**

- Les propositions dont la durée est supérieure à 36 mois ;
- Les propositions n'entrant pas dans le champ de l'appel à propositions, couvrant en grande partie d'autres domaines et/ou traités par d'autres appels à propositions ou programmes nationaux de recherche et développement.

Valdélia a fait le choix de ne pas indiquer dans cet appel à projets le montant maximum des subventions, ni le nombre de projets qui pourront être retenus et suivis. Ces deux paramètres dépendront de la qualité des dossiers et de l'analyse qui en sera faite selon les critères définis dans les modalités de sélection.

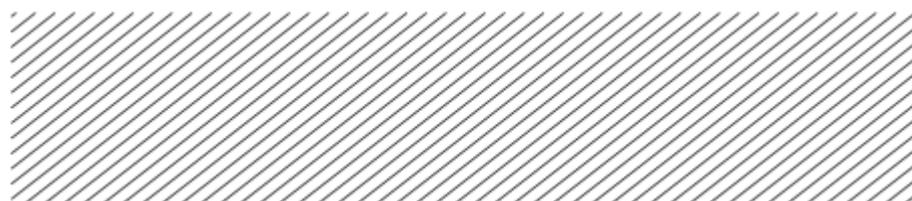
## 5. Questions

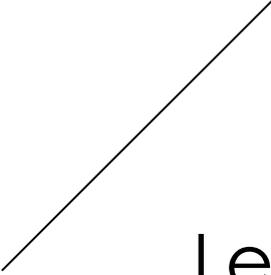
**Les questions devront être envoyées par mail à Nathalie BRETON :**

[nathalie.breton@valdelia.org](mailto:nathalie.breton@valdelia.org)

Une réponse sera apportée en retour sous 4 jours ouvrés puis diffusée, de manière anonyme, sur le site internet de Valdelia.

Les porteurs de projets pourront poser leurs questions jusqu'à quinze jours avant la date limite de dépôt des dossiers, soit jusqu'au 15 Novembre 2017.





# Les modalités de sélection

## 1. Analyse des offres

Les propositions seront évaluées *a minima* par un comité de sélection composé de 3 experts internes à Valdelia.

Le comité de sélection devra analyser les dossiers selon des critères précisés ci-dessous, les dossiers seront ensuite classés par pertinence de financement.

Les grilles d'analyse des dossiers seront remises aux candidats après sélection.

Le calendrier retenu est le suivant :

<b>15 septembre 2017</b>	Diffusion de l'appel à projets aux réseaux de Valdelia, sur le site internet et sur les réseaux sociaux
<b>17 novembre 2017</b>	Date limite des questions des candidats
<b>1<sup>er</sup> décembre 2017</b>	Date limite de dépôt des dossiers
<b>Décembre 2017 – janvier 2018</b>	Expertise des dossiers (analyse des dossiers, soutenances des porteurs de projets présélectionnés, comité de décision)
<b>1<sup>er</sup> février 2018</b>	Diffusion des résultats

## 2. Critères de selection

Les propositions seront évaluées selon les critères ci-dessous :

### Qualité technique et stratégique :

- Qualité stratégique en termes de vision et d'adaptation des enjeux vis-à-vis de l'état de l'art qui est à préciser dans la présentation du projet ;
- Caractère innovant, en termes d'innovation technologique et / ou organisationnelle ou de perspectives d'innovation par rapport à l'existant ;
- Levée de verrous technologiques, économiques et organisationnels (au sens large, interne et externe à la structure) ;
- Intégration des process dans l'ensemble de la filière ;

- Aptitude au déploiement (répétabilité) ;
- Contribution potentielle à l'atteinte des objectifs de seconde vie de Valdelia.

#### Méthodologie, qualité de la construction du projet et de la coordination :

- Faisabilité technique et organisationnelle du projet, choix des méthodes ;
- Clarté de la présentation et structuration du projet (dont identification de jalons) ;
- Bonne définition des résultats finaux ainsi que leur pertinence (livrables) ;
- Qualité du plan de coordination (expérience, gestion financière et juridique du projet), implication du coordinateur ;
- Stratégie de valorisation en termes de communication des résultats du projet ;
- Stratégie de valorisation économique des résultats du projet.

#### Qualité du consortium (en cas d'accord de consortium) :

- Niveau d'expertise et d'implication des équipes,
- Adéquation entre partenariat et objectifs techniques, économiques et humains,
- Complémentarité du partenariat, ouverture à de nouveaux acteurs.

#### Adéquation projet et moyens - Faisabilité du projet :

- Réalisme du planning ;
- Adaptation à la conduite du projet des moyens mis en œuvre, adaptation et justification du montant de l'aide demandée ;
- Adaptation des coûts de coordination, justification des moyens en personnels permanents et non permanents (sous-traitance, intervention externe, stage), évaluation du montant des investissements et achats d'équipement, évaluation des autres postes financiers (missions, sous-traitance, consommables...) ;
- Adéquation entre le programme de travail et la durée du projet.
- Recherche d'autres sources de financements (financeurs publics ou privés).

#### Prise en compte des dimensions environnementale, économique, sanitaire, sociétale, sociale :

- Importance de l'enjeu traité par le projet ;
- Prise en compte de l'enjeu économique de maîtrise du coût de la filière ;
- Pertinence du projet par rapport aux enjeux sociétaux : perspectives de création, de développement ou de maintien d'activité et d'emplois à l'issue du projet ;
- Pertinence du projet par rapport aux enjeux environnementaux ;
- Ergonomie, santé au travail.



**Une attention particulière sera portée sur la pertinence des livrables proposés, sur leur adéquation avec l'organisation du projet. Devra apparaître dans le dossier la prise en compte des questions de viabilité du modèle économique en phase pérenne. Les financements pourront être définis et débloqués par phase en fonction des conclusions apportées à chacune (GO / NO GO).**

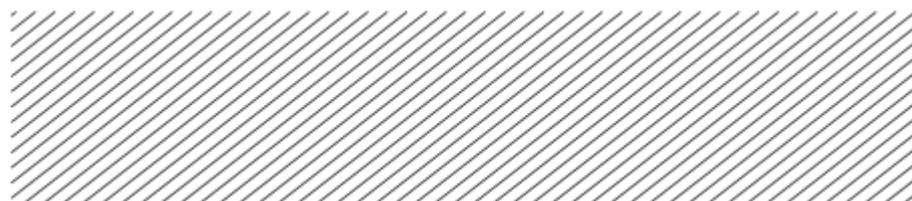
Les projets soutenus ne devront pas démarrer après le 1<sup>er</sup> Juin 2018.

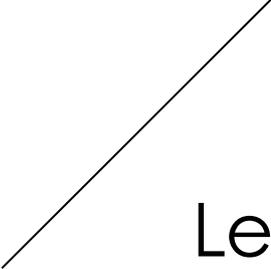
Dans le cas d'un projet déjà commencé, il sera envisageable de soutenir une ou plusieurs phases qui suivent et ce en fonction des livrables et des objectifs de cette (ou ces) phase(s).

Les dossiers seront conservés un an après la date de diffusion des résultats, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2018.

### **3.** Les engagements de porteur de projet

Le demandeur s'engage à affecter l'aide de Valdelia aux opérations envisagées. Valdelia se réserve le droit d'effectuer une vérification de l'allocation de l'aide. Pour cela, Valdelia pourra accéder aux documents des entreprises aidées et procéder à des visites.





# Les modalités d'accompagnement

## 1. Accompagnement personnalisé

Le (ou les) projet(s) retenu(s) seront accompagnés comme suit :

- Un accompagnement individualisé avec l'implication d'un expert Valdelia pour favoriser le développement du projet ;
- Une communication, une valorisation et une promotion du projet avec une reconnaissance auprès des parties prenantes et de l'écosystème de Valdelia ;
- Un soutien financier avec une priorisation et un fléchage des systèmes d'aide en fonction de la réponse aux enjeux de Valdelia en matière de seconde vie des équipements ;
- Un accompagnement, si nécessaire, dans la recherche de fonds complémentaires à l'aide financière apportée par Valdelia (fonds publics ou privés).

## 2. Aides financières

Le montant de l'aide financière sera évalué par le comité de sélection en fonction du dossier de demande.

Toutes dépenses engagées au-delà d'un délai de 36 mois suivant la date du début du projet indiquée dans l'annexe technique ne pourra donner lieu à un financement.

L'aide sera versée sous forme de subventions définies en fonction des projets.

La demande d'aide doit être déposée avant tout commencement de réalisation de l'opération aidée. Toutes les dépenses constatées par une facture antérieure à la date de cette demande ne seront pas prises en compte par Valdelia.

Valdelia a fait le choix de ne pas indiquer dans cet appel à projets le montant minimum et maximum des subventions, ni le nombre de projets qui pourront être retenus et suivis. Ces deux

paramètres dépendront de la qualité des dossiers et de l'analyse qui en sera faite selon les critères définis dans les modalités de sélection.

Le versement des subventions se fera sur la base du planning proposé dans le dossier et sera en cohérence avec les livrables proposés.

